



ATTESTATION DE CAPACITE

Délivré en application de l'article R.545-106 du Code de l'Environnement Selon l'Arrêté du 30 Juin 2008

Conformément à l'article R.543-106 du code de l'Environnement, l'organisme Groupe de Prévention agréé par décision ministérielle en date du 20 janvier 2009 référencée DEVP0827847A atteste que l'opérateur:

ORTET Plomberie Chauffage Climatisation
90 rue de la Faourette
31100 Toulouse
SIRET 502 937 188 00014

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivants:

Designation des Catégories	Description des Activités	Attestation de Capacité
Catégorie 1	Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service – récupération des fluides – de tous types d'équipements de réfrigération, de climatisation et de Pompe à chaleur	09-00010

L'Attestation de Capacité est attribué pour une période de 5 ans à compter du 29/04/2009
Elle pourra être suspendu ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévues aux articles R.543-101 et R.543-104 du Code de l'environnement.

Date 29/04/2009

Groupe de Prévention
G Cayzac